REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1405

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Régie publique de l'eau potable - Transfert à la régie de la convention intitulée programme de recherche, dans le cadre de la plateforme de recherche de Crépieux-Charmy : le projet INTerfacES - Avenant entre la Métropole de Lyon, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université Claude Bernard Lyon 1, Ezus Lyon, l'Université Grenoble Alpes et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1405

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Régie publique de l'eau potable - Transfert à la régie de la convention intitulée programme de recherche, dans le cadre de la plateforme de recherche de Crépieux-Charmy : le projet INTerfacES - Avenant entre la Métropole de Lyon, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université Claude Bernard Lyon 1, Ezus Lyon, l'Université Grenoble Alpes et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole est compétente en matière de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble de son territoire conformément à l'article L 3641-1, I, 5° du code général des collectivités territoriales.

La société Eau du Grand Lyon, filiale de Véolia eau - compagnie, en tant que délégataire du service public de l'eau potable, est l'exploitant jusqu'au 31 décembre 2022.

Par délibération du Conseil n° 2020-0312 du 14 décembre 2020, la Métropole a fait le choix, d'une part, de ne pas renouveler la délégation de service public au 1er janvier 2023 et, d'autre part, d'une gestion du service public de l'eau potable en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à compter de cette date.

La régie du service public de l'eau potable, dénommée Eau du Grand Lyon-la Régie, sera chargée de la gestion du service public de l'eau et sera dotée, par la Métropole, de l'ensemble des moyens nécessaires.

Dans ce cadre, tous les contrats et conventions en cours et conclus entre la Métropole et ses co-contractants nécessaire à l'exercice des missions de la régie, devront lui être transférés.

Le champ captant de Crépieux-Charmy, principal captage pour l'alimentation en eau potable de la population de la Métropole, présente un enjeu primordial. Garantir la pérennisation de la ressource en eau, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, nécessite de comprendre le fonctionnement de ce site dans son ensemble. Du fait de la complexité et de la pluridisciplinarité mise en jeu, une plateforme recherche a été créée en 2010. Cette plateforme recherche permet une forte collaboration entre chercheurs et opérationnels.

Suite aux précédents travaux réalisés au sein de cette plateforme recherche, et du fait de la forte interaction qui existe entre les eaux de surface (cours d'eau et bassins d'infiltration) et les eaux souterraines, il a été établi que 2 axes de recherche majeurs sont nécessaires à approfondir dès à présent : la quantification des échanges nappe-rivière et la capacité auto-épuratoire des interfaces impliquées dans les échanges nappe-rivière (berges) et dans les bassins d'infiltration (interface eau-sédiment).

Garantir la pérennisation de la ressource en eau (quantité et qualité) nécessite donc de mieux connaître et identifier les phénomènes qui se produisent au niveau des interfaces, d'où le nom de d'un nouveau projet de recherche : le projet INTerfacES qui a fait l'objet d'une convention entre tous les acteurs.

La convention définissant les modalités de mise en œuvre du projet de recherche INTerfacES et ayant pris effet le 2 septembre 2019, est consentie à titre gratuit. La part financière de la Métropole, pour 2023, s'appuie sur le marché de recherche et de développement du projet INTerfacES sur le champ captant de Crépieux-Charmy passé avec le CNRS, marché transféré à la Régie à compter du 1er janvier 2023.

Par ailleurs, suite aux fermetures répétées des laboratoires pendant la crise sanitaire, aux contraintes météorologiques ayant décalé certaines expérimentations de terrain, à l'arrêt de la thèse côté Institut des géosciences de l'environnement (IGE) et aux délais incompressibles du recrutement d'un post-doctorant, une demande de prolongation de délais de 6 mois est demandée par les laboratoires afin de terminer les tâches essentielles concernant la modélisation et les analyses de séquençage (diversité bactérienne) telles que prévues dans l'action 3 du programme. Il n'y aura pas d'impact sur le budget.

Afin de formaliser le transfert à Eau du Grand Lyon-la Régie et la prolongation de la convention ayant pris effet le 2 septembre 2019, et intitulée programme de recherche, dans le cadre de la plateforme de recherche de Crépieux-Charmy : le projet INTerfacES, les parties conviennent de conclure un avenant de transfert intégrant la prolongation de la convention initiale.

II - Objectifs

La plateforme de recherche de Crépieux-Charmy va être pilotée par Eau du Grand Lyon-la Régie qui va reprendre le suivi du projet INTerfacES.

Il est donc proposé de :

- transférer, au profit de Eau du Grand Lyon-la Régie, la convention du 2 septembre 2019 intitulée programme de recherche, dans le cadre de la plateforme de recherche de Crépieux-Charmy : le projet INTerfacES, conclu initialement entre la Métropole, le CNRS, l'Université Claude Bernard Lyon 1, Ezus Lyon, l'Université Grenoble Alpes, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la société Eau du Grand Lyon,

- prolonger la convention du 2 septembre 2019, consentie initialement jusqu'au 1er juillet 2023, pour une durée de 6 mois et un jour, soit jusqu'au 2 janvier 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le transfert, au profit de Eau du Grand Lyon-la Régie, de la convention intitulée programme de recherche, dans le cadre de la plateforme de recherche de Crépieux-Charmy : le projet INTerfacES,

b) - la prolongation de la convention pour une durée de 6 mois et un jour, soit jusqu'au 2 janvier 2024,

c) - l'avenant à la convention à passer entre la Métropole, le CNRS, l'Université Claude Bernard Lyon 1, Ezus Lyon, l'Université Grenoble Alpes et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20221212-294948-DE-1-1
Date de télétransmission : 14 décembre 2022
Date de réception préfecture : 14 décembre 2022